
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2019

DCM N° 19-04-25-9

Objet : Projet de modernisation et de rénovation du patrimoine scolaire du quartier Nouvelle Ville.

Rapporteur: Mme BORI

Avec la construction de l'îlot "Cœur Impérial", le quartier Nouvelle Ville connaît une évolution urbanistique et démographique majeure. Ces aménagements auront des conséquences sur la fréquentation des équipements scolaires et périscolaires du quartier. Afin d'accompagner ces évolutions, dans le cadre du vote du budget 2018, la Ville de Metz a consenti une Autorisation de Programme pour la modernisation et la rénovation du patrimoine scolaire du quartier à hauteur de 5 millions d'euros, sur la période 2018-2022.

A ce jour, le quartier Nouvelle Ville est équipé de deux établissements scolaires, l'école maternelle Jean Morette et l'école élémentaire Sainte Thérèse, qui concentrent des effectifs importants. Environ 670 élèves sont répartis dans 26 classes. Les taux de fréquentation des différents temps périscolaires sont parmi les plus hauts de la Ville de Metz.

En accord avec la communauté éducative et le comité de quartier, divers aménagements des espaces existants et création d'équipements sont nécessaires, afin d'adapter aux effectifs, de sécuriser et d'optimiser l'accueil des élèves dans ces établissements, aux différents temps scolaires et périscolaires.

1. Ecole élémentaire Sainte Thérèse : sécurisation des espaces existants et amélioration des conditions d'accès à l'école :

Les principes d'aménagements prévus sont les suivants :

- Mise en conformité générale du bâtiment au regard de l'accessibilité PMR, notamment par la mise en place d'un ascenseur extérieur, d'une passerelle PMR assurant la liaison entre les 2 ailes du bâtiment, la création de sanitaires PMR à l'extérieur et aux différents niveaux du bâtiment. Ces travaux s'échelonneront sur 3 années.

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le cabinet d'architectes Alain Peupion.

- Réorganisation et sécurisation des espaces extérieurs de l'école pour une meilleure aisance de fonctionnement et une mise en sécurité des enfants et parents.

Ces aménagements, qui permettront de créer un site unique intégrant le terrain de sport, comprendront :

- la reconfiguration des accès à l'école afin de sécuriser et réorganiser les flux (création de 2 espaces d'attente sur l'emprise de l'actuel chemin d'accès à l'école, rue du XXème Corps Américain et rue de Lançon). L'accès rue de Lançon intègrera également un jardin pédagogique et un local à vélos
- la déconstruction de l'actuel préau de la cour élémentaire et construction d'un nouveau préau
- l agrandissement de la cour d'école par l'adjonction à l'école du passage Saint Jean

La nouvelle configuration des espaces extérieurs sera opérationnelle à la rentrée de septembre 2019.

Le coût total de l'opération est estimé à 965 000 € TTC;

2. Ecole maternelle Jean Morette : construction d'un espace périscolaire/restaurant scolaire

Les enfants de l'école maternelle Jean Morette déjeunent actuellement dans les locaux du club seniors Marie-Clotilde, rue de Verdun. Néanmoins, les équipements actuels mis à disposition ne permettent pas d'accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes sur le temps de la pause méridienne.

En conséquence, il est proposé de construire un nouvel équipement de restauration et périscolaire attenant à l'école. Situé à l'angle des rues de Verdun et Charles Pêtre, le bâtiment sera ouvert sur la partie cour de l'école existante. Une attention particulière sera apportée à l'aménagement végétalisé de sa toiture, au traitement des façades et à son articulation avec le tissu pavillonnaire de la rue Charles Pêtre.

L'équipement, d'une superficie de 330 m², pourra recevoir 110 enfants en simultané. Les espaces de cuisine en liaison froide sont organisés selon le principe de la marche en avant.

Le projet, comprenant également des interventions sur les espaces extérieurs liés à la mise en accessibilité de l'école, avec notamment la création d'un nouvel accès principal à l'école, intégrera une entrée et un hall d'accueil communs à l'école et au restaurant scolaire. Le hall sera accessible depuis une zone extérieure protégée par un auvent. Une meilleure lisibilité des espaces sera ainsi proposée aux parents et enfants.

La réalisation de cette nouvelle construction comprendra également la création d'un ascenseur qui desservira simultanément l'école et le restaurant scolaire.

Ce projet de construction neuve répond aux exigences de la certification Haute Qualité Environnementale (NF HQE).

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le cabinet d'architecture ABC STUDIO.

Le coût prévisionnel de l'opération estimé à 2 270 000 € TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L 2122-22,

VU la délibération du 21 décembre 2017 approuvant l'autorisation de programme portant sur le projet de réaménagement des écoles Sainte Thérèse et Jean Morette,

VU le Projet Educatif Territorial 2018/2021 de la Ville de Metz, et notamment son axe 3 visant à favoriser une "Ville éducatrice citoyenne et renforçant le bien-être des enfants",

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de faire de l'éducation l'une de ses priorités,

CONSIDERANT les demandes formulées par la communauté éducative, les conseils d'école et le comité de quartier, et après en avoir informé ces derniers,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser l'accueil des enfants dans les établissements du quartier Nouvelle Ville,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'accueillir les enfants sur les temps périscolaires dans de bonnes conditions,

CONSIDERANT l'engagement de la Ville en faveur du développement durable et le respect de la norme française HQE (Haute Qualité Environnementale),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **APPROUVE** le programme de sécurisation des équipements scolaires du quartier Nouvelle Ville.
- **APPROUVE** la construction d'un équipement de restauration scolaire et périscolaire attenant à l'école Jean Morette.
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche en ce sens.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, document ou contrat connexes se rapportant à ces opérations.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguee,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ